Numéro spécial à l'attention des élus de la République

APH a fait le choix d'intensifier sa communication pendant cette période car elle semble propice à l'obtention des mesures d'attractivité que nous réclamons depuis des mois. APH a décidé de sensibiliser l'ensemble des députés récemment élus à nos difficultés. Chaque nouveau député que vous venez d'élire, chaque sénateur a reçu un document APH (à télécharger ici : https://aph-france.fr/IMG/pdf/actu_aph-n-special.pdf), dont la première page figure ci-dessous. Ce document reprend notre argumentaire et nos propositions pour mettre un coup de frein à l'exode médical hospitalier que chacun peut observer dans son service ou son établissement. Nos députés ne pourront plaider l'ignorance de notre situation pas plus que l'incompréhension de nos demandes.

En tant qu'élus de nos territoires et représentants de la Nation, vous constatez, comme nous, la déliquescence de notre système hospitalier, mais également de l'offre et de la qualité des soins.

Le découragement des soignants et des praticiens témoigne d'une résilience en rupture devant une technocratie et une bureaucratie qui vous indiquent que tout serait sous contrôle. Pourtant l'effondrement du pilier Santé, élément essentiel du système solidaire à la française, et la souffrance des hospitaliers n'ont jamais été aussi évidents.

La politique de santé que vous allez devoir mener et les textes que vous voterez doivent permettre de garantir la santé pour tous et partout dans notre pays. Elle doit aussi garantir à celles et à ceux qui soignent, et plus particulièrement aux hospitaliers, de pouvoir exercer leurs missions de soins conformément aux bonnes pratiques.

Action Praticiens Hôpital, union des intersyndicales Avenir Hospitalier et de la Conférence des Praticiens des Hôpitaux, majoritaires chez les praticiens hospitaliers et les contractuels aux dernières élections professionnelles, a demandé, en novembre 2021, un audit parlementaire en urgence sur les conditions de travail des hospitaliers avec de réelles mesures d'attractivité à proposer. Lors de nos auditions par le Sénat, nous avons partagé le constat de l'explosion du mal-être au travail comme du manque de moyens alloués qui étouffe le système hospitalier. Nous avons prôné une nouvelle forme de démocratie sanitaire qui permettrait de faire la synthèse et de planifier les éléments de correction à mettre en place en intégrant le financement de chacune des mesures.

Le rapport de la Commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et du système de santé en France fait les mêmes constats que tous les rapports précédents. Il reprend quelques-unes de nos propositions, champ de la psychiatrie exclu.

Nous exigeons aujourd'hui la participation active des corps intermédiaires syndicaux à l'élaboration d'un projet commun de politique de santé digne de ce nom. En effet, les femmes et les hommes de terrain sont les véritables experts des territoires, mais également les éléments moteurs du lien essentiel dans la construction d'un dialogue social et sanitaire qui doit retrouver sa véritable place dans notre démocratie.

Le principe d'un accès au soin garanti en tout point du territoire, y compris les départements éloignés de l'Hexagone, est un des piliers de notre République. Nous défendrons cet héritage.

À ce titre, nous proposons d'évaluer l'existant dans sa globalité en abordant les quatre éléments socles dans un document fondateur : le financement de la Santé, le temps de travail et les rémunérations des hospitaliers, la démographie et l'attractivité comme la gouvernance.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos sentiments déterminés, et soyez assurés de notre engagement sans faille pour un juste soin en tout point du territoire national.